

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (à la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SÉPARATION

Députés et sénateurs sont maintenant en vacances. Les derniers ont courageusement terminé le budget et pendant qu'ils s'acharnaient à cette tardive besogne, nos députés, pris aussi d'un beau zèle, expédièrent les quatre premiers articles de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

La discussion de l'article 2 a failli tout remettre en cause. Quant à l'article 4, il a fallu le scinder en plusieurs paragraphes, et quand la Chambre s'est séparée, elle avait voté le premier paragraphe de cet article réglementant la dévolution des biens.

Il a fallu une nouvelle intervention du rapporteur, M. Briand, pour arriver à ce résultat pour lequel M. Charles Dumont, député du Jura, s'était fort éloquemment élevé.

Pour la dixième fois peut-être il dut refaire une démonstration que tout le monde croyait ou devait avoir saisie depuis longtemps.

Il montra, une fois de plus, ce qu'est l'église catholique, et quelle constitution elle s'est donnée avec des prêtres qui dépendent des curés, des curés qui sont soumis aux évêques et des évêques qui entendent ne relever que du pape.

Ce sont là, a-t-il dit, des réalités, et il faut les admettre.

Mais M. Briand estime que les incroyants n'ont pas à s'occuper de cette hiérarchie et la Chambre a partagé sa manière de voir.

M. Charles Dumont, soutenait une théorie qui appliquée, aurait eu pour effet de créer un deuxième clergé aux côtés de l'ancien.

Il y aurait eu des curés nommés par les évêques et d'autres curés nommés par les cours d'appel.

Les uns et les autres ayant les mêmes appétits se seraient disputés les mêmes dépouilles, c'est-à-dire les soi-disant biens de l'église ainsi que ceux donnés aux fabriciens.

M. Briand n'a pas voulu de ce système; il n'a pas confiance dans la bonne foi des transfuges et ne peut admettre la sincérité de ceux qui voudraient peut-être s'affranchir de la discipline ecclésiastique, tout en ayant l'intention de continuer le métier lucratif d'homme d'église.

Qu'ils s'en aillent, si tel est leur bon plaisir, mais qu'ils n'aient pas la prétention en quittant l'église de garder l'église. Telle est la formule que M. Briand précisa en forme de boutade; mais très compréhensible, très claire quand même.

Et M. Briand quelques instants plus tard ajoutait : « Les règles que ces curés avaient acceptées la veille leur sont devenues trop étroites, ils ne veulent plus s'incliner devant une discipline qui leur est insupportable; ils rompent avec elle. Ils s'en vont; ils quittent la maison; vous ne pouvez pas leur donner le droit d'emporter les meubles. »

Et ceux qui ne voulaient certainement pas de la séparation parce qu'ils redoutaient justement la concurrence schismatique de ceux qui, croyaient-ils, allaient être autorisés à enlever leurs meubles, votèrent tout, votèrent comme un seul homme, ce qui permit à M. Jaurès de résumer le débat et de s'écrier « La Séparation est faite! » ce qui paraît, en effet, maintenant peu douteux.

R. P.

Chambre des Députés

Séance du 22 avril 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion sur le projet de séparation. On est à l'amendement de M. Leygues sur l'article 4. M. Leygues ne se déclare pas satisfait des explications fournies par le ministre; néanmoins, comme deux points de son amendement sont acceptés, il retire sa motion.

M. Levraud demande que dans le délai d'un an, les biens mobiliers appartenant aux menses épiscopales fassent retour à l'Etat. Les biens immobiliers resteront la propriété des fabriciens.

Cette motion est rejetée par 472 voix contre 102.

Séance de l'après-midi

M. Vacherie dépose une proposition tendant à voter un secours en faveur des grévistes de Limoges. La Chambre vote une somme de 20,000 francs.

La discussion du projet de séparation est reprise.

La première partie de l'article 4 est adoptée.

M. Réveillaud dépose un amendement qui fait intervenir l'autorité de l'évêque et des autres autorités ecclésiastiques en cas de conflit entre les associations cultuelles.

Après discussion, cette motion est rejetée par son auteur.

M. Dumont demande la suppression dans l'article des mots suivants : « Les associations qui ne se conforment pas aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice. »

Il est inadmissible, dit-il, de permettre la création en association cultuelle de celle qui se trouvera derrière le prêtre imposé par l'évêque.

Au point de vue politique, cette œuvre serait dangereuse.

M. Briand combat la motion que vient soutenir M. Pelletan.

L'article 4 est mis aux voix et voté par 503 voix contre 34.

M. Jaurès s'écrie : « La séparation est faite. »

La Chambre s'ajourne jusqu'au 15 mai. Et la séance est levée.

Un nouveau Royaume

Le duc d'Orléans vient de prendre une résolution héroïque qui ne sera pas sans effet sur l'opinion publique.

Nous nous demandions, l'autre soir un vieux copain et moi, comment le duc allait pouvoir s'y prendre pour contrebalancer le succès de son concurrent Victor.

Que veulent-ils les prétendants ?

Qu'on parle d'eux, tout simplement, et que les braves gens que nous sommes, se disent, en buvant leur apéritif, tout en fabriquant une manille soignée :

— C'est égal c'est un rude lapin que ce prince, qui veut absolument faire notre bonheur, et qui ne demandera rien pour sa peine, en dehors d'une trentaine de millions par an, ce qu'on donnerait au garçon qui va vous chercher deux sous de tabac.

Or, l'affaire Tamburini ayant fait parler du fiancé manqué de Bruxelles, le duc d'Orléans dans son coin, ne parvenait pas à se consoler d'un pareil coup.

Il a donc imaginé quelque chose d'étonnant pour ramener sur lui l'attention de la foule, et n'ayant pas pu obtenir un engagement au cirque Macdonald, il a fait annoncer qu'il allait se mettre en route pour le Pôle Nord.

Ça va jeter un froid chez les bonapartistes, qui ne s'attendaient pas à une résolution si formidable de la part du chef des orléanistes.

Mais que fera le duc dans ces parages glacés du Pôle ?

C'est ce que beaucoup de gens très curieux voudraient bien savoir, tant un intérêt énorme s'attache aux moindres actions des princes et autres grands seigneurs de ce monde.

Il paraît que ne pouvant plus compter sur le trône de France, et devancé au Sahara par son collègue Lebaudy, notre duc entend créer un royaume nouveau dans les environs de la grande banquise.

On assure que les ours blancs, demeurés jusqu'ici fidèles à la mémoire du comte de Chambord, ou partisans de la « Survivance » seraient disposés à se rallier au régime orléaniste.

D'autre part, des « magisters » spéciaux ont été chargés de l'éducation des phoques qui apprendront à crier : « Vive le Roi ! » sur le passage de Sa Majesté.

Quant aux pingouins, qui four-

millent dans ces parages, on compte qu'ils viendront en masse à la Monarchie, étant donné leur intellectualité déplorable.

Et voilà comment le peuple français sera privé des bienfaits que le duc voulait faire pleuvoir sur lui !

C'est à dégoûter de vivre sous le proconsulat de M. Rouvier !

Les troubles en Russie

La démolition des troupes

Un détachement de mille hommes, appartenant au service actif, avait été conduit à la gare pour être expédié à destination de l'Extrême-Orient. Au dernier moment, un soldat ayant refusé de monter dans le train fut tué raide par un officier.

Cette exécution sommaire fut le point de départ d'une mêlée acharnée parmi les hommes, les uns approuvant la conduite de l'officier et les autres prenant fait et cause pour leur camarade tué.

Une compagnie accourue de la ville en toute hâte réussit à rétablir l'ordre.

La situation

L'approche des Pâques fait craindre des troubles antisémites; déjà des désordres de ce genre se sont produits à Odessa. Le gouverneur Neidhart a demandé six escadrons du régiment de dragons en garnison à Tiraspol; des troupes ont été appelées de Kichinef et des villes environnantes. Les juifs se sont concertés pour leur défense; ils se munissent clandestinement d'armes à feu de toute sorte.

A Kichinef, l'évêque Vladimir a prononcé à l'hôtel de ville, en présence du gouverneur, du maire et de 1.500 auditeurs, un discours pour exhorter les habitants à célébrer les fêtes de Pâques paisiblement.

Les cercles politiques

Des groupements privés se forment sous l'impulsion de quelques personnes particulièrement influentes par leur rang social ou leur notoriété, en vue de la lutte qui s'ouvre entre les constitutionnalistes et les progressistes. On citait récemment le cercle du comte Cherémétief, dont le centre d'action est à Moscou. On annonce aujourd'hui la première séance d'une société organisée sous la dénomination « Renaissance russe », pour stimuler le gouvernement à réaliser le rescript impérial du 3 mars et pour lutter contre le terrorisme.

La Peur fait mourir

Peut-on mourir de peur? se demande le journal médical anglais la *Lancette*, à propos du cas d'une jeune femme de Keating.

L'affirmative ne semble pas douteuse, au moins dans le cas en question. Cette jeune femme, voulant en finir avec la vie, avait avalé une certaine quantité de poudre insecticide, après quoi elle s'était étendue sur son lit où elle fut trouvée morte au bout de quelques heures. Il y eut enquête et autopsie. L'analyse de la poudre trouvée dans l'estomac, et qui n'avait pas été digérée, démontra que cette poudre était absolument inoffensive par elle-même, au moins pour un être humain. Et, pourtant la jeune femme était bel et bien morte.

Les médecins chargés de l'affaire estiment que cette femme, douée d'une imagination exaltée et d'un tempérament éminemment nerveux, a dû mourir par syncope, sous le coup de la violente émotion succédant à l'absorption de la poudre supposée mortelle.

La *Lancette* rapproche de ce cas deux exemples de cruelle mystification où la mort survint également sous le coup d'une profonde terreur.

Le premier est le cas classique d'un condamné anglais du siècle dernier livré à des médecins pour servir à une expression psychologique, dont la mort fut le résultat. Ce malheureux avait été solidement

attaché à une table avec de fortes courroies; on lui avait bandé les yeux; puis, on lui avait annoncé qu'il allait être saigné au cou et qu'on laisserait couler son sang jusqu'à épuisement complet; après quoi une piqûre insignifiante fut pratiquée à son épiderme avec la pointe d'une aiguille et un siphon déposé près de sa tête, de manière à faire couler sur son cou un filet d'eau qui tombait sans interruption, avec un bruit léger, dans un bassin placé à terre. Au bout de six minutes le supplicié, convaincu qu'il avait dû perdre au moins sept ou huit pintes de sang, mourut de peur.

Le second exemple est celui d'un portier de collège qui s'était attiré la haine des élèves soumis à sa surveillance. Quelques-uns de ces jeunes gens s'emparèrent de sa personne, l'enfermèrent dans une chambre obscure et procédèrent devant lui à un simulacre d'enquête et de jugement. On récapitula tous ses crimes, et on conclut que la mort seule pouvait les expier, et que cette peine serait appliquée par décapitation. En conséquence, on alla chercher une hache et un billot, qu'on déposa au milieu de la salle; on annonça au condamné qu'il avait trois minutes pour se repentir de ses fautes et faire la paix avec le ciel; enfin, les trois minutes écoulées, on lui banda les yeux et on le força à s'agenouiller, le col découvert, devant le billot, après quoi les tortionnaires lui donnèrent sur la nuque un grand coup de serviette mouillée et lui dirent en riant de se relever.

A leur extrême surprise l'homme ne bougea pas.

On le secoua, on lui tâta le pouls: il était mort.

Mort de peur, sous l'influence de la terrible épreuve à laquelle il venait d'être soumis.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Rodjestvensky et Nebogatoff

L'état-major de la marine déclare qu'à sa sortie de la baie de Camranh, l'amiral Rodjestvensky, interrompant momentanément sa route vers le Nord, a rétrogradé jusqu'à Java ou Bornéo, au-devant de l'amiral Nebogatoff, qui ne doit plus être séparé de lui que par trois ou quatre jours de navigation.

D'Hong-Kong, on annonce que la troisième escadre russe ralliera la flotte de la Baltique vers le 28 avril et que les Russes feront un séjour prolongé à Hainan. — (*Daily Telegraph*).

On apprend qu'un navire-hôpital russe est arrivé à Batavia. On croit qu'il appartient à la troisième escadre.

Dix navires de guerre ont été aperçus dimanche dernier, à dix heures du matin, à 80 milles au sud de Saïgon. On croit qu'il s'agit de l'escadre de Nebogatoff.

L'état de l'armée

D'après une dépêche de Gonjoulne, les maladies infectieuses sont réapparues dans l'armée, par suite du mauvais temps.

D'énormes approvisionnements ont été envoyés à Vladivostok.

Le *Rouskoé Stoo* prétend savoir de source privée que le maréchal Oyama ayant laissé une armée de couverture devant Lénévitch, concentre la plupart de ses forces vers le nord-est dans le but de prendre Girine et Ningouta pour isoler Vladivostok.

Selon la *Gazette de la Bourse*, le général Kouropatkin a démissionné et a été remplacé par Kaulbars.

MOTS DE LA FIN

Galurin, qui est loin d'avoir l'haleine printanière, tombe chez le Boireau installés à la campagne.

Quelle chance fait le jeune Boireau, âgé de sept ans, tu vas nous débarrasser des monches.

— Hein ! fait Galurin abasourdi. — Mais oui, papa disait encore hier que tu les tuais à quinze pas !

INFORMATIONS

LES FÊTES DE BORDEAUX

Les fêtes de Bordeaux pour l'inauguration du monument Gambetta ont commencé dimanche par le concours de gymnastique.

Une foule énorme y assistait. M. Berteaux, ministre de la guerre est arrivé à Bordeaux dimanche matin à 7 heures; il a été reçu par le préfet et par M. Cazalet, président de la Société des Gymnastes de France.

M. Berteaux a reçu les autorités militaires et a présidé dans la journée à la fête de gymnastique.

A 5 heures de l'après-midi, M. Thomson, ministre de la marine est arrivé à Bordeaux où il a été reçu par les autorités maritimes.

Départ du Président de la République

Le Président de la République a quitté Paris dans la soirée de dimanche pour se rendre à l'inauguration du monument Gambetta. Il était accompagné de MM. Fallières, Etienne, ministre de l'intérieur, Gauthier, ministre des travaux publics, Bérard, Dujardin-Beaumetz.

DEUXIÈME JOURNÉE

C'est au matin que le train présidentiel arrive à Libourne où il est reçu par toute la population qui lui fait un chaleureux accueil; il reçoit la municipalité aux souhaits de bienvenue de laquelle il répond par une allocution où il fait l'éloge de l'« opportunisme ».

Le Président de la République prend place, aussitôt après la réception, dans le bateau *Gironde-et-Garonne*, car l'arrivée à Bordeaux aura lieu par eau.

Durant tout le parcours, les populations massées sur les rives de la Dordogne et de la Gironde acclament au passage le chef de l'Etat.

A Bordeaux

La réception à Bordeaux est grandiose. Une foule immense attend le débarquement du cortège présidentiel; quand le Président paraît, de toutes parts les acclamations éclatent enthousiastes, cependant que les canons tonnent et que les musiques jouent la *Marseillaise*.

Le spectacle est d'une merveilleuse beauté. M. Loubet est reçu par le maire de Bordeaux qui lui présente les autorités locales.

Le cortège présidentiel se rend à la préfecture où ont lieu les réceptions des divers corps administratifs auxquels le Président répond par un mot aimable et plein d'a-propos.

Après la réception et la remise des décorations M. Loubet se rend aux Quinconces où a lieu la fête de gymnastique.

Toutes les sociétés défilent aux sons des musiques militaires devant la tribune officielle, puis vont se grouper sur la place et exécutent des exercices d'ensemble qui sont très applaudis.

M. Cazalet, président de la Société fédérale des gymnastes de France, salue le Président de la République en une allocution vibrante à laquelle M. Loubet répond par quelques mots. Il offre ensuite un drapeau à la Fédération des gymnastes.

Le banquet

Le soir, a eu lieu le banquet offert au Président de la République par la municipalité, plus de 650 convives y assistent.

Au dessert, M. Daney, maire de Bordeaux prononce un discours qui est fort applaudi; le Président de la Chambre de commerce de la Gironde salue en excellents termes le Président de la République qui répond par un beau discours qui soulève l'enthousiasme de tous les convives.

Après le banquet, a eu lieu au Grand Théâtre une représentation de gala; à ce moment Bordeaux présente un aspect féérique; les rues sont brillamment illuminées et sur toutes les places ce sont des réjouissances, bals et concerts.

TROISIÈME JOURNÉE

L'inauguration du monument Gambetta

Bordeaux s'éveille éclairé par un magnifique soleil, et dès la première heure ses rues sont remplies des bruits d'une foule en fête qui veut assister à la grande cérémonie de l'inauguration.

Vers 7 heures la foule est immense sur les allées de Tourny où s'élève le monument Gambetta.

A 8 heures, le Président de la République prend place sur l'estrade où sont groupés les personnages politiques de la région, parmi lesquels MM. Costes, Cocula, Pauliac, sénateurs, Rey, député.

M. Loubet est reçu par la famille Lérès-Gambetta, le capitaine Jouinot-Gambetta et par des amis de la famille.

M. Cazalet, secrétaire du Comité de l'érection donne lecture du procès-verbal de remise de la statue, et aussitôt après le voile qui recouvre le monument est enlevé.

Quand la belle figure du grand tribun apparaît à la foule immense qui se presse de toutes parts éclatent enthousiastes les acclamations.

Le monument est l'œuvre du sculpteur Dalou, qui mourut le 15 avril 1902, avant d'avoir complètement terminé cette sculpture, dans laquelle il avait mis toute son âme. C'est M. Camille Lefebvre, désigné par Dalou lui-même, à son lit de mort, qui termina le groupe de la Défense nationale laissé inachevé par Dalou.

Le monument est le plus puissant effet. Sur un piédestal de granit, Gambetta se dresse les bras croisés, la tête tournée vers l'Est, dans un geste d'attente et de défi. La bouche est entrouverte, comme s'il allait parler et le vent venu d'au-delà de la frontière soulève les basques de sa redingote. Au-dessous, à sa droite, s'appuyant sur le socle, la Sagesse soutient la Liberté, qui semble prête à défaillir, mordue au talon par une vipère. C'est à la période du 16 Mai que fait allusion cette allégorie.

Le groupe de gauche représente un enfant qui défend sa mère; le geste de cet enfant qui, les yeux agrandis et hagards, regarde le danger tout en bombant son corps frêle comme pour protéger celle qui le mit au monde, ce geste est saisissant et superbe.

M. Decrais, au nom du Comité fait la remise de ce monument qui est d'une puissante beauté, à la ville de Bordeaux.

M. Daney, maire prend possession du monument et prononce un discours très applaudi.

Après lui MM. Thounens, président du Conseil général de la Gironde, Cazot, au nom des amis de Gambetta, COSTES, sénateur et maire de Cahors, au nom des compatriotes de Gambetta, Etienne, ministre de l'intérieur, Doumer, président de la Chambre, Fallières, président du Sénat, prononcent des discours très applaudis.

Après les discours, le célèbre musicien Camille Saint-Saëns, dirige l'exécution de sa magnifique cantate à Gambetta que chantent 650 membres choisis dans toutes les sociétés musicales de la ville de Bordeaux: cette cantate a pour titre: *La Marche héroïque*.

M. Mounet-Sully récite une poésie de M. Omer Chevalier et M. Delmas, de l'Opéra, chante la *Marseillaise*.

La cérémonie est terminée: le défilé des troupes et des sociétés locales a lieu devant le monument, puis le président se rend à la préfecture où est servi un dîner.

Dans la journée, M. Loubet se rend à l'hôtel de ville et visite les principaux monuments.

A 6 heures 1/2 le Président quitte Bordeaux, mais il s'arrête à la Réole, à Marmande et à Agen où les municipalités lui souhaitent la bienvenue.

Il est reparti d'Agen à 9 heures pour Montélimar où il s'éloignera jusqu'à samedi.

Le Voyage du Roi d'Espagne
Les préparatifs, en vue de la réception d'Alphonse XIII, sont déjà commencés au camp de Chalons. Le tir des canons de 75 millimètres est considéré comme très important, car l'Espagne songerait à confier à l'industrie française la réception de son matériel d'artillerie.

Echange de sympathies
Le maire de Portsmouth a reçu une nouvelle communication du ministre de la marine de France, dans laquelle celui-ci dit :

« Je vous remercie sincèrement de l'expression cordiale de sympathie dont vous et les habitants de Portsmouth faites preuve à l'égard de la flotte française. L'amiral donnera certainement toutes facilités aux officiers et aux équipages pour qu'ils puissent assister aux réceptions que vous désirez leur offrir et qu'il lui feront un grand plaisir d'accepter. Je n'ai jamais douté de l'accueil sympathique que l'Angleterre accorderait à la flotte française pendant sa visite. »

Petites Nouvelles

Le général Gallieni, gouverneur de Madagascar, a annoncé officiellement son prochain retour en France par le paquebot des Messageries maritimes. — M. Bienvenu Martin, ministre de l'instruction publique et des cultes, est arrivé mardi à Alger sur le paquebot *Chanzy*. Il a été reçu par M. Jonnard, gouverneur de l'Algérie.

M. de Goulaine, sénateur, a informé M. Berteaux de son intention de l'interpeller sur l'incident Percin-Hagron.

A Roulers (Belgique), un prêtre, pendant la messe de Pâques, est monté à l'autel, et là devant les fidèles effrayés, il s'est coupé la gorge avec un rasoir.

Les grèves de Limoges sont terminées; les usines sont rouvertes et tous les ouvriers ont repris le travail.

Revue de la presse locale

De M. Marmiesse, dans l'*Union Républicaine* :

Oui, nous le crions bien haut et bien fort, le jeune homme qu'on retient à la caserne a le droit, à même pour devoir d'avoir une conscience et d'en suivre l'impulsion; il a un cœur, aux élan duquel il n'a pas le droit de se soustraire.

Et d'ailleurs, est-ce que les officiers, les généraux se gênent tant que cela pour se refuser aux besognes que leur conscience réprovoque ?

De M. Salamon, dans le *Réformateur* :

Les événements de Limoges ont jeté dans la France entière un voile de tristesse et de deuil. S'il faut plaindre les malheureux soldats criblés de projectiles et obligés de devenir des meurtriers par devoir, on ne peut se défendre d'une poignante émotion en songeant à cet enfant de vingt ans tombé mourant dans les bras de son père, sorti plein de santé de son domicile et y rentrant à l'état de cadavre.

Nous souhaitons que l'apaisement se fasse vite et que la journée du 17 Avril à Limoges n'ait pas de lendemain.

De M. l'abbé Vigüé, dans la *Croix*, au sujet de la séparation.

Cette loi oblige les catholiques à se constituer en caste à part, sous le nom d'associations culturelles, ce qui est, on l'avouera, une drôle de façon de travailler à l'unité morale du pays. Ceux qui voudront faire partie de ces associations devront donner leur nom et s'engager à participer aux dépenses

communes. Nous saurons ainsi qui est pour nous et qui est contre nous.

Nous avons commencé ce recensement obligatoire et légal.

Si M. Bonnet n'est pas content, qu'il s'en prenne aux auteurs du projet de séparation.

Du Quercinois :

Par l'éducation ou d'autres manières donner aux enfants des aptitudes et des goûts au-dessus de leur situation et de leur fortune. Ne pouvant pas se livrer au seul travail qu'ils savent faire et ne voulant pas s'assujétir à un travail qui ne leur convient plus, qui les humilie, ils forment des déclassés, des mécontents, des paresseux, des pauvres. C'est un des défauts de l'éducation moderne donnée à tous indistinctement, sans discernement ni prévoyance.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur l'amendement de MM. Ch. Dumont, Bepmale et Trouin, à l'article 4 du projet de loi relatif à la Séparation les votes de nos députés ont été :

Contre : MM. Rey, Lachize et Vival. La Chambre n'a pas adopté.

Sur l'article 4 du projet de loi relatif à la Séparation les votes ont été :

Pour : MM. Rey et Vival. M. Lachize s'est abstenu.

Les motifs d'exemption du service militaire

Aux termes des instructions en vigueur, les jeunes gens en se faisant inscrire sur les tableaux de recensement, c'est-à-dire au moment de la formation de la classe, doivent faire connaître les motifs d'exemption qu'ils se proposent de faire valoir devant le conseil de révision.

Ces motifs sont consignés dans une colonne spéciale des tableaux de recensement, et jusqu'à ce jour ils étaient reproduits sur l'exemplaire des tableaux de recensement affiché dans toutes les mairies au moment de la formation de la classe.

Cette façon de procéder a soulevé des protestations de la part des intéressés, se plaignant à bon droit du tort considérable qui leur était causé par la divulgation de certaines infirmités cachées.

A partir de la mise en vigueur de la nouvelle loi, il n'en sera plus de même. En effet, le ministre de la guerre, dans les nouvelles instructions relatives à l'application de la loi de deux ans, prescrit que désormais les motifs d'exemption invoqués par les candidats ne seront plus portés à la connaissance du public.

Rappelons à ce propos que pareille mesure avait déjà été prise, il y a quelques années, pour les certificats d'exemption qui ne mentionnent plus le motif pour lequel l'intéressé a été exempté du service militaire.

CAHORS

Conseil général

Le Conseil général du Lot se réunira conformément à la loi du 10 août 1871, le lundi 1^{er} mai, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la préfecture.

Au 7^e

Par décision du 24 avril, M. Dupont, capitaine au 7^e passe au 158^e.

M. Juillet, capitaine au 158^e, passe au 7^e.

M. Chêne, médecin-major de 1^{re} classe au 7^e, précédemment affecté au 3^e tirailleurs algériens (n'a pas rejoint), est désigné pour les hôpitaux militaires de la division de Constantine.

AU ZED MASQUÉ

Dans un filet plein d'insinuations incompréhensibles, Zed du *Quercinois* avait porté contre moi trois accusations :

Moi ou les miens professions, auprès des enfants protestants, l'enseignement religieux.

Le *Journal du Lot* attaquait le « nommé Dieu » et la religion.

Cette triple affirmation a été suivie d'un triple démenti.

Zed accepte le premier. Il l'eût voulu plus aimable cependant. Mon caractère « nervoso-bilieux » ne lui va pas !

Je le regrette. Moins heureux que lui, je n'ai pas l'avantage de pouvoir qualifier le sien, les rédacteurs du *Quercinois* ayant la générale et prudente coutume de se parer d'un masque !

Mais Zed n'accepte pas les deux autres démentis.

Je l'avais mis cependant au pied du mur en lui demandant de citer un extrait du *Journal du Lot* appuyant ses affirmations.

Il se tire d'affaire par une pirouette : Il déclare que le *Journal du Lot* attaque le « nommé Dieu » et la religion puisqu'il prend à partie les prêtres. C'est enfantin !

Le *Journal du Lot* attaque les prêtres uniquement quand ils font de la politique; quand ils se servent de l'autorité qu'ils tirent de leurs fonctions pour combattre les institutions républicaines, voilà tout.

Est-ce là attaquer le « nommé Dieu » et la religion ?

Il faut toute la... bonne foi de Zed du *Quercinois* pour le prétendre.

Mais il y a belle lurette que les Zed du *Quercinois* nous ont habitués à ces jésuitiques procédés de polémique. Ça ne prend plus auprès du public.

A. C.

Sur nos routes

Dernièrement, dans ces colonnes, nous nous sommes fait l'écho des plaintes de rouliers et voituriers qui protestaient contre le système d'empiétement de nos routes. D'autres plaintes sur ce même sujet nous parviennent encore aujourd'hui.

Il semble que l'empiétement d'une route devrait se faire en deux fois, de façon à ne pas gêner, empêcher la circulation des véhicules; c'est la règle que l'on observe généralement.

C'est pourquoi dimanche, les rouliers, voituriers, cyclistes, automobilistes qui parcouraient la route de Larroque, étaient désagréablement surpris de voir que le service vicinal n'avait laissé qu'une étroite bande de route, très insuffisante pour le roulage; et aujourd'hui l'empiétement occupe toute la route.

Aussi, lundi, le camion d'un négociant de Cahors est resté, à cause de cet état des choses, en panne sur la route de Larroque. Il a fallu, pour le ramener à Cahors, avoir recours à du renfort.

La circulation est fort pénible et des accidents pourraient se produire par suite de cet empiétement établi il y a plusieurs jours déjà, alors que le cyclindre à vapeur ne pouvait fonctionner sur la route de Larroque qu'à la fin de cette semaine.

Nous enregistrons ces plaintes qui nous sont adressées et nous les transmettons à qui de droit.

L. B.

LES FÊTES DE BORDEAUX

Au cours de l'inauguration du monument Gambetta à Bordeaux, à laquelle assistait la municipalité de Cahors, M. Costes, sénateur, maire de notre ville, a prononcé devant le monument l'excellent discours suivant :

Après les magnifiques et éloquentes discours que nous venons d'entendre, je devrais peut-être me taire; mais veuillez permettre à l'ami d'enfance du grand patriote que nous pleurons encore et au maire de Cahors d'offrir à sa mémoire un nouvel hommage de respect et d'admiration.

Cette image vénérée est pour nous et sera pour les générations futures le perpétuel mémorial d'une intelligence d'élite et d'un grand caractère, unis au plus ardent patriotisme. Pouvons-nous oublier, en effet, la part glorieuse qui échet au grand tribun dans la grande tâche de la défense nationale et de notre rénovation politique ? Il ne désespéra pas de la fortune de France; il sauva l'honneur du pays et fonda la troisième République. Il voqua cette grande figure, c'est faire en quelque sorte le panégyrique de la France et de la République.

Au nom du département du Lot et de la ville de Cahors qui ont eu l'insigne honneur d'avoir été le berceau de Gambetta et qui s'associent de tout cœur à cette glorification du plus grand de leurs enfants, j'adresse au comité et à la cité bordelaise l'expression de notre reconnaissance émue et de notre profonde gratitude.

La foule qui se pressait autour du monument a accueilli ces éloquentes paroles par de vives acclamations à l'adresse du maire de Cahors, qui au nom de ses compatriotes, venait de rendre un si vibrant témoignage d'admiration à la mémoire du grand tribun.

Lycée Gambetta

M. Sauzet, maître élémentaire au lycée Gambetta, est nommé chargé de cours des classes élémentaires audit lycée.

Nos félicitations.

A la Gare

Nous apprenons avec plaisir que M. A. Fargues, sous-chef de gare à Cahors, est nommé en la même qualité à Périgueux.

Nous adressons à M. Fargues nos plus vives félicitations pour cet avancement mérité.

Subvention

Dans le tableau de répartition du crédit de 500,000 fr. ouvert au ministère de l'intérieur, en vue de subventions allouées par l'Etat aux communes pour secours aux familles nécessiteuses de réservistes et de territoriaux, nous trouvons que le département du Lot reçoit une subvention de 5,400 francs.

Les originaires du Lot à Paris

Comme nous l'avions annoncé, la matinée de la Société a eu lieu dans les salons du Grand Véfour au Palais-Royal. Plus encore que les années précédentes, la fête a été réussie; malgré un temps splendide qui incitait à aller jurer aux environs d'un soleil trop rare hélas depuis longtemps, nos compatriotes sont venus en foule avec leurs familles.

La série des danses a été clôturée par le tirage d'une tombola. Un très grand nombre de lots parmi lesquels nous avons remarqué ceux dus à la générosité de MM. Anglade, Auricoste, D'Annunzio, Cocula, Abel Combarieu, Combelle, Delard, Didier-Pouget, Laborie, Massé, Mirot, Pons, Roussel, etc., a permis de faire des heureux. Merci à tous ceux, qui de près ou de loin ont contribué à l'éclat de cette fête.

XVI

Epreuves

Lorsque nos amis partirent le matin pour faire le voyage, Haldidge, comme nous l'avons dit, resta en arrière pour garder la petite troupe et empêcher toute surprise dans cette direction. Quoiqu'il s'attendit à aussi peu de démonstrations que Seth sur ce point, il était cependant trop habitué à la vie des forêts pour se relâcher de sa prudence et de sa vigilance habituelles. Quelquefois, il revenait assez loin sur la piste, et s'en éloignait à droite ou à gauche pour examiner le terrain à un quart de lieue au plus. De cette façon, il exerçait une surveillance continue, non seulement sur la piste même, mais encore sur les environs et à une assez grande distance de la petite bande. Pour le cas où l'on viendrait à les poursuivre, il faisait par-ci, par-là, des marques nombreuses qui se contredisaient toutes, de telles sortes qu'elles ne pouvaient qu'embarrasser et retarder leurs ennemis.

Vers midi, au moment même où Seth s'était arrêté pour examiner le vallon suspect, et lorsqu'il n'était pas à plus de deux cent cinquante pas en arrière, Haldidge aperçut trois Indiens en face de lui. Ils étaient assis par terre et gardaient un silence complet; ils avaient l'air d'attendre quelqu'un. Le chasseur se trouva aussi embarrassé qu'il était

Société agricole et industrielle du Lot. La Société agricole et industrielle du Lot se réunira le lundi, 1^{er} mai à trois heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, rue du Lycée.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal;
- 2^o Présentation et admission de nouveaux membres;
- 3^o Programme des primes générales, année 1905 (arrondissement de Gourdon).
- 4^o Communications diverses.

Jeune imprudent

Le jeune Emile Garrigues, âgé de 14 ans, chasseur au café Tivoli, descendait, lundi soir, vers 8 heures, le boulevard Gambetta, à une allure trop rapide, lorsqu'il se heurta devant le café du Palais National à une meute de chiens et fut projeté sur la chaussée.

Transporté aussitôt par des soldats qui se trouvaient à l'endroit même de l'accident, dans le café, des soins lui furent donnés; le jeune imprudent fut bientôt rétabli. Il en a été quitte pour une forte chute et une grosse émotion.

Musique du 2^e de ligne

PROGRAMME DES 27 ET 30 AVRIL 1905

- | | |
|----------------------------|-----------|
| Allegro Militaire | Ziehrer |
| Egmont (Ouverture) | Beethoven |
| Mascarade (Airs de ballet) | Lacôme |
| Haydée (Fantaisie) | Auber |
| Sans Cervelle (Polka) | Auvray |
- Allées Fénélon, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Série d'accidents. — M. Bras, sous-officier rengagé au 23^e d'artillerie à Toulouse, en permission chez ses parents à Lacapelette, commune de Sabadel, se promenait dimanche dernier à bicyclette.

La pédale de sa machine heurta le nommé Espéret, père, du même village. Ce dernier tomba si malheureusement que malgré les soins les plus empressés de M. le docteur Brandala, de Lauzès, appelé aussitôt, il succomba dans la nuit de dimanche à lundi.

M. Guilhem Julien, régisseur de M. Barès, du domaine de Dantonnet, commune de Lentillac, repartait de cette dernière localité dimanche au soir pour se rendre à Dantonnet.

Il avait à peine fait 300 mètres, qu'il alla se jeter contre un tas de pierres et tomba. Dans sa chute, il se cassa trois dents et reçut plusieurs contusions, notamment à la tête.

M. le docteur Brandala, appelé à la hâte, lui donna tous les soins que nécessitait son état.

Le même soir, le jeune Calmette Emile, ouvrier forgeron chez M. Marcony à Lauzès, essayait une bicyclette appartenant à M. Flaujac, horloger à Lentillac.

A un moment donné, il perdit l'équilibre et fut projeté à terre.

Il fut relevé aussitôt sans aucun mal, quant à la machine, le cadre a été faussé et une réparation s'impose.

Luzech

Cercle de la J. R. L. — Les membres du Cercle sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à la salle du Cercle le Samedi 29, à 8 heures du soir.

Ordre du jour

Conférence faite par le camarade Gaston Delcros.

Sujet traité : La Raison et la Foi.

Duravel

Vol avec effraction. — Jeudi soir, entre 7 et 9 heures, des gendarmes, après avoir fracturé une petite porte et brisé une vitre, se sont introduits dans la grange de M. Costes, boulanger près

le pont de Vire; la malle du domestique a été saccagée et une somme de soixante francs a été soustraite.

Un portefeuille qu'on ne pouvait ouvrir et qui contenait quelques papiers ou reçus appartenant aussi au domestique, a été aussi brisé; quelques tâches de sang avaient marqué le papier car il est à présumer que les voleurs en brisant la vitre se sont fait quelques entailles aux mains.

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a ouvert une enquête, et il est à désirer que les coupables soient pincés; depuis quelques temps des vols de tout genre se commettent dans la commune.

St-Michel de Cours

Vol. — Samedi le nommé Frayssi Jean épicier à St-Michel, rentrant de Francoulès où il possède une autre épicerie, il portait une somme d'environ trois cents francs qu'il avait mise dans un sac avec des légumes.

Comme un certain nombre de personnes l'attendaient au magasin, il posa son sac, et plaça la bourse qui renfermait une partie de la somme en monnaie, sur le comptoir.

Quant il eut servi ses clients, il mit un peu d'ordre aux objets dérangés; mais quand elle ne fut pas sa surprise quand il s'aperçut que la bourse avait disparu. Il se rendit chez les clients qu'il avait servis, mais aucun d'eux n'a pu fournir de renseignements.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Protestation. — Nous recevons de M. Rémi Ayrat, conseiller municipal à Seuzac, président du Comité républicain de Larnagol, une protestation contre l'entrefilet le concernant qui a paru dimanche dans le *Journal du Lot*.

Dans cet entrefilet, il était affirmé que M. Ayrat avait promené dans sa commune la pétition cléricale contre la séparation et qu'il sollicitait les signatures de ses concitoyens.

M. Ayrat proteste contre le titre de chantre d'église, qui lui a été décerné par notre correspondant, et demande que « celui-ci dise où il a vu sa signature de promoteur de pétition. »

Notre bonne foi nous fait un devoir de mentionner cette protestation, en attendant la réponse de notre correspondant.

Cependant, à titre de document, car à cette heure encore nous n'avons pas reçu de renseignements à ce sujet, nous publions l'ordre du jour suivant voté par le groupe « Le Proletaire » de Cajarc, contre M. Rémi Ayrat :

Dans sa réunion de dimanche 23 avril, le groupe « Le Proletaire » a prononcé, à l'unanimité, l'exclusion du sociétaire Ayrat, ce dernier ayant copié une pétition et recueilli des signatures pour protester contre la séparation des Eglises et de l'Etat.

L. B.

Figeac

Cheval emballé. — Lundi, vers six heures du soir, le cheval de M. Delord, propriétaire à Saint-Perdoux, attelé à une voiture à deux roues, s'est emballé rue du Pin. Le conducteur ne pouvant saisir les rênes pour le maîtriser, l'animal a parcouru toute cette rue et le faubourg à une allure désordonnée. Sur tout le parcours, c'était un sauve-qui-peut général. Il a été arrêté devant le bureau d'octroi par M. Dournes, receveur et par d'autres citoyens.

Félicitations à tous ceux qui ont contribué à éviter des malheurs qui paraissaient imminents.

Labondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 26

CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR

Camille de CENDREY

XV

Plans et manœuvres

C'était probablement un malheureux Indien d'une tribu étrangère, et il avait sans doute été pris par ses ennemis, qui avaient exercé sur lui cette vengeance. Etait-ce un Mohawk ? ou appartenait-il à une autre tribu. C'est ce qu'il fut impossible à Seth de deviner. Mais ce qui lui parut singulier et incompréhensible, ce fut de ne pas apercevoir d'autres sauvages dans les environs. Il savait que ce n'était pas leur habitude d'abandonner ainsi un prisonnier, et le fait même de leur absence, le rendit doublement prudent et soupçonneux.

Pendant qu'il réfléchissait devant ce terrible spectacle, il fut pour ainsi dire réveillé en sursaut par la détonation de

la carabine d'Haldidge.

Il était convaincu que c'était celle du chasseur, d'après la direction, et aussi d'après la force de la détonation, sur laquelle il ne pouvait se tromper; car il l'avait remarquée pendant le combat de la nuit précédente, et la chose était d'autant plus facile, que cette arme avait un son particulier qui ne ressemblait en rien, soit à la sienne, soit à celle des sauvages. C'était pour lui un nouveau sujet d'étonnement et de perplexité, et il était fort embarrassé de la tournure extraordinaire que les affaires semblaient prendre. Il avait bien fallu qu'Haldidge y fût forcé pour se décider à décharger sa carabine; mais quel était le motif du coup de feu ? il ne pouvait que le conjecturer.

Plein de doutes et toujours sur ses gardes, il résolut de reconnaître sa propre position avant de retourner vers ses compagnons. Se baissant presque à terre, il fit furtivement le tour du feu. En arrivant sur le côté opposé, il s'étendit à plat ventre et colla son oreille sur le sol. Il entendit un léger mouvement, leva la tête, et reconnut que quelqu'un traversait le bois. Une minute après, cinq guerriers mohawks, dans tout l'éclat de leur horrible peinture de guerre, entrèrent dans l'espace découvert qui se trouvait devant l'Indien attaché et brûlé au poteau.

La détonation de la carabine paraissait leur avoir causé quelques craintes. Ils parlaient avec vivacité, mais à voix basse; ils gesticulaient vivement, sans faire attention le moins du monde au spectacle affreux et écœurant qu'ils avaient devant eux. Seth fut convaincu qu'ils ne soupçonnaient pas sa présence, car peu à peu ils parlèrent plus haut, et enfin il put entendre presque tout ce qu'ils disaient. Comme il s'y attendait, c'était la détonation de la carabine qui les avait émus. Ils paraissaient comprendre que le coup n'avait pas été tiré par un des leurs, et ils avaient peur que leur présence ne fût découverte. Seth apprit encore qu'il y avait au moins une douzaine d'Indiens dans le voisinage, et que chacun d'eux avait été amené à pour le même objet.

Par conséquent, il aurait dû avoir aperçu les autres en faisant ses évolutions, ou c'est qu'ils étaient restés à l'arrière et qu'ils avaient été découverts par Haldidge. Cette dernière supposition lui semblait la plus naturelle; selon toute probabilité, il y avait une collision entre eux et le chasseur, et Seth sentait que sa présence devait être nécessaire près de ses amis. Il retourna donc sur ses pas.

Sa présence était en effet nécessaire, car des dangers terribles et menaçants entouraient la petite bande des blancs.

Il avait dû avoir aperçu les autres en faisant ses évolutions, ou c'est qu'ils étaient restés à l'arrière et qu'ils avaient été découverts par Haldidge. Cette dernière supposition lui semblait la plus naturelle; selon toute probabilité, il y avait une collision entre eux et le chasseur, et Seth sentait que sa présence devait être nécessaire près de ses amis. Il retourna donc sur ses pas.

Sa présence était en effet nécessaire, car des dangers terribles et menaçants entouraient la petite bande des blancs.

Sa présence était en effet nécessaire, car des dangers terribles et menaçants entouraient la petite bande des blancs.

Sa présence était en effet nécessaire, car des dangers terribles et menaçants entouraient la petite bande des blancs.

Seth pour expliquer ce qu'il voyait. Etait-ce ou non un stratagème pour s'emparer de lui ? Il ne pouvait le dire; mais avant de s'aventurer plus loin, il résolut de connaître davantage leurs intentions.

Haldidge avait une grande difficulté à surmonter. Le bois, à cet endroit, était découvert et presque privé de broussailles; de sorte qu'il était à peu près impossible de s'approcher plus près sans se faire voir. Il aperçut, à une petite distance derrière eux, un grand et gros tronc d'arbre qui semblait à moitié pourri; le tronc était si près d'eux, que s'il parvenait à l'atteindre, il pourrait entendre tout ce qu'ils diraient. Il connaissait un peu la langue mohawk, pas assez pour la parler, mais assez cependant pour bien comprendre le sens d'une conversation. Il résolut donc d'atteindre cet endroit à tout hasard.

Haldidge aurait bien désiré, si c'eût été possible, communiquer avec Haverland et l'avertir du danger; mais, pour cela, il devait faire un long détour, et, après réflexion, il se décida à ne pas l'entreprendre; il se coucha à plat ventre et s'avança vers le tronc d'arbre, qu'il avait soin de laisser toujours entre lui et les Indiens; il approcha de ses ennemis aussi silencieusement et aussi furtivement qu'un serpent. Ce tour de force fut exécuté avec tant de prudence et tant de soin, qu'il lui prit au

moins vingt minutes; et, pendant tout ce temps, les Indiens conservèrent le même silence. Enfin il atteignit le tronc d'arbre, et il vit avec plaisir qu'il était creux. Il ne perdit pas de temps à s'y fourrer, et, se repliant dans le plus petit espace possible, il se mit à écouter. Comme surcroît de chance, il trouva une petite fente qui lui permettait d'entendre jusqu'aux chuchotements des sauvages, sans compter qu'elle laissait encore passer un léger rayon de lumière.

Aussitôt arrivé là, Haldidge se mit à écouter attentivement; mais les Indiens n'échangèrent pas une seule parole, et ils restèrent aussi immobiles que des statues. Tout à coup il entendit des pas sur les feuilles sèches, et, une seconde après, plusieurs sauvages s'assayaient sur le tronc même où il était caché ! Il jugea qu'ils étaient environ une demi-douzaine. Ceux qu'il avait vus d'abord semblaient s'être levés pour aller à la rencontre des autres, et ils s'étaient tous assis sur le même tronc d'arbre.

Ils commencèrent immédiatement à causer, mais d'un ton si bas et si guttural, que leurs voix creuses communiquaient un espèce de tremblement au tronc d'arbre, Haldidge tressaillit aussitôt qu'il comprit qu'ils parlaient de lui et des trois fugitifs.

(A suivre.)

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Découverte d'un squelette d'homme préhistorique. — MM. Teuillères, curé de St-Sozy et les deux frères Lestrade, propriétaires à Lespilly, ont découvert une grotte au lieu dit de Roc-Coulon, commune de St-Sozy.

Cette excavation, qui se trouve à vingt mètres au-dessous du sol, est divisée en plusieurs salles ornées de magnifiques stalactites et stalagmites.

Ces messieurs, au cours de leur exploration, ont découvert un squelette très bien conservé, qui pourrait bien être d'un homme préhistorique.

M. Teuillères a emporté chez lui les deux tibias. Le reste a été laissé sur place, pour permettre aux savants de se prononcer.

UNE

Découverte Sensationnelle

Certains grands journaux de Paris se font l'écho d'une découverte vraiment sensationnelle qui fera la joie des pauvres malheureux poitrinaires. Un jeune médecin de la Faculté de Paris, atteint lui-même par le terrible fléau, vient d'expérimenter avec un succès sans précédent sur plus de 500 tuberculeux à tous les degrés le traitement souverain qui lui a rendu la santé. Les *Toux* les plus opiniâtres, les *Laryngites*, les *Bronchites chroniques* ainsi que la *Neurasthénie* sous toutes ses formes, avant-coureurs de l'*emphysème* Microbe disparaissent en quelques jours.

Pour plus amples renseignements, demander la *Notice explicative* au Directeur du Progrès Hygienne de France, 4, rue de Rivoli, à Paris, qui l'envoie gratuitement.

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1005, du 22 avril 1905.

Locomotive électrique du New-York Central, par R. Bonnin. — Le dosage de l'azote nitrique, par Antoine de Saporta. — Les mines de radium de Joachimsthal, par L. De Launay. — Les travaux de l'Imagad, par A. Ballu. — La culture artificielle des plantes alpines, par Henry Correvon. — Les machines magnétiques pour l'allumage dans les automobiles, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 17 avril 1905, par Ch. de Villedeuil. — Le tourbillon de la mort, par Raymond Périssé.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1890^e livraison (22 avril 1905).

Les quatre fils Hémon, par Albert Cim. — Schiller, par H. Heinecke. — Souvenir, l'éducateur de l'âme russe, par Eric Ardot. — Le serviteur du lion de la mer, par Louis Rousselet. — Les femmes et les mathématiques. — Le château de Verrières, par Auguste Lepage.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

La Femme chez Elle

Revue Mensuelle publiée sous la direction de Mme Laure Tedesco

La Femme chez Elle... quel joli titre n'est-ce pas, chères lectrices, et comme il évoque bien tout de suite le domaine où chacune d'entre vous se trouve être reine. A ces seuls mots, en effet, nous voyons apparaître dans une radieuse perspective le doux home avec son confort et sa poésie un groupe de petites têtes blondes ou brunes et la maman allant et venant, active et inlassable...

Où, toutes vous l'aimez votre petit nid familial, chères lectrices, toute vous avez à cœur de le rendre de plus en plus agréable; toutes aussi vous voulez devenir des mamans de plus en plus expérimentées, pour pouvoir vous dévouer davantage.

C'est donc à vous toutes que s'adresse la revue que nous voulons vous présenter aujourd'hui.

La Femme chez Elle est la revue féminine pratique et synthétique par excellence — Revue d'économie domestique et d'enseignement ménager, revue de décoration intérieure et des arts de la femme, revue des ouvrages de dames, oui, *La Femme chez Elle* est tout cela à la fois.

Avec elle vous apprendrez à faire à peu de frais une cuisine succulente et variée, tout aussi bien qu'elle vous donnera les indications nécessaires pour soigner vos rosiers ou préparer un costume pour Bébé. Elle vous détaillera les nouvelles créations de la mode, tout en vous donnant les moyens de pyrograver un joli écran ou de peindre les panneaux de votre chambre. Voyez combien son programme est varié!

Sans nul doute il répond déjà à votre attente... Mais ce n'est pas tout.

Vous toutes, jolies tées, que aimez à occuper vos doigts d'ouvrages délicats, qui êtes tentées par les moires pâles, les satins souples et brillants, les jolies toiles anciennes, les fines broderies, soyez satisfaites.

La Femme chez Elle sous ce rapport, est unique et elle vous donnera la possibilité de faire vous-mêmes tous ces ouvrages ravissants, où se réalisent tout le génie créatif de la femme et l'habileté de ses mains — ouvrages que vous avez admirés et trop souvent enviés aux vitrines des grands magasins.

En effet, toutes, vous pourrez recevoir par bonnement, chaque mois avec la grande édition et chaque trimestre avec la petite, un charmant Ouvrage de Broderie tout préparé, échantillonné, dessiné sur étoffe, et muni de toutes les soies, similitudes, cotons et engrèlures pour l'exécution. N'est-ce pas que cette innovation mérite d'être signalée. Quand nous aurons dit que *La Femme chez Elle* donne encore en supplément une planche de Dessins Décal-

quables reportant directement sur l'étoffe au moyen du fer chaud, nous aurons suffisamment démontré toute la valeur de cette intéressante publication, qu'on peut qualifier d'unique dans la catégorie des revues pour dames et jeunes filles.

La Femme chez Elle publie deux éditions:

La *Petite Edition*, paraissant le 15 de chaque mois, avec envois trimestriels d'Ouvrages échantillonnés et Fournitures. — Prix de l'abonnement annuel: Paris: 7 fr. 45; France: 8 fr. 05; Belgique, Suisse, Grand-Duché de Luxembourg: 8 fr. 45; Etranger: 10 fr. 50.

Avec le supplément mensuel de Dessins décalquables et Patrons découpés: Paris: 9 fr. 70; France: 10 fr. 30; Belgique, Suisse, Grand-Duché de Luxembourg: 10 fr. 70; Etranger: 13 fr. 50.

La *Grande Edition* ou Journal des Ouvrages de Dames, paraissant le 1^{er} de chaque mois, avec envois mensuels d'Ouvrages échantillonnés et Fournitures. — Prix de l'abonnement annuel: Paris: 20 fr.; France, Algérie, Belgique, Suisse et Grand-Duché de Luxembourg: 22 fr.; Etranger: 25.

Avec le Supplément de Dessins décalquables et Patrons découpés: Paris: 23 fr. 60; France, Algérie, Belgique, Suisse et Grand-Duché de Luxembourg: 25 fr. 60; Etranger: 30 fr.

On a la faculté de payer la grande Edition en 4 versements trimestriels, exigibles d'avance au commencement de chaque trimestre.

S'adresser à l'Éditeur: François TEDESCO 34, Avenue de l'Observatoire, Paris.

Nota. — Parmi les dernières nouveautés publiées par *La Femme chez Elle* nous devons signaler tout particulièrement une collection d'Éléments Blouses, créations nouvelles, en broderie anglaise sur toile ancienne, et bien de saison en ce moment.

— Envoi de la notice illustrée sur demande.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 27 avril 1905.

Nacla: Chronique. — Camille Flammarion: Le soleil. — Mayas: Une drôle de prime. — A. de Gériolles: Fier amour (suite). — Marcel Prévost: L'autonne d'une femme (suite). — Capitaine Danrit: La guerre fatale (suite). — Marc Mario: Femme d'officier (suite). — Paul-Louis Hervier: L'apparition ou le Trésor de M. Carcaisse (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale: six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2508 du 22 avril 1905

Guerre Russo-Japonaise: L'Amiral Rodjestvinsky. — Carte de la guerre: La lutte sur Mer.

Département: Les émeutes de Limoges. Paris: La manœuvre des Sociétés d'Instruction militaire. — Le colonel Dérout et la Commission Municipale. — Le défilé (Fantassins et cavaliers).

Le procès du trust des théâtres. Grèce: Le Congrès archéologique d'Athènes. — Les Congressistes. — Vers les Pyrénées. — La famille Royale au Parthenon.

Nos musées de France: Le musée de Bordeaux: M. Jean Cabril, Conservateur du musée. — Le pavillon Rohan. — Salles de peinture et de sculpture. — Tableaux du Pérugin, de Pietro di Cortone, Rubens, Tiepolo, Eugène Delacroix, L. Cogniet, F. Daubigny, Baudry et Bouguereau.

Théâtre illustré: Opéra: Armide de Gluck, (3^e acte). — M^{me} Sarah Bernhardt dans Esther. (Théâtre Sarah Bernhardt), rôle d'Assuérus. — M. Chaliapine dans le rôle de Mefistofèle, de Boïto. — M. Farrar de l'Opéra de Berlin.

La friture en promenade, histoire sans paroles, par Benjamin Rabier.

Sports: Le Yachting automobiles: L'épreuve de Monaco. — Les principaux vainqueurs.

Roman illustré: *La Princesse Loulou*, par J. Lemaire, Illustrations de Landini.

Théâtres. — Échecs par M. D. Janowski. — Rebus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration: 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 27 Avril 1905.

Les Azandés, G. F. — Les merveilles de la Science, Talloires. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde: Un cas d'idiotisme en Europe. — Les Galtes de la statistique. — Contumes autrichiennes, G. T. — L'obus invisible. Récit d'aventures véreuses (suite). (Illustrations d'Holevinsky), André Laurie. — Comment on a percé le Simplon, Salagnac. — Le Français et les États-Unis. Le créateur du Congo français, Albert Maybon. — La prisonnière du Mahdi (suite) (Illustrations de Hauju), Victor Tissot et Georges Maldague. — Les Races humaines par la plume et par l'objectif: Les Mendés. — Curiosités naturelles. Le sorcier de l'agriculture. — A travers les sports, F. Frank-Puau.

Nos CONCOURS: Concours N° 172 (Concours algérien). **Sixante prix.** — Résultats du Concours N° 166. (Les îlots), Lauréats. M. Sphinx.

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES
DIRECTEUR: Adolphe BRISSON
SOMMAIRE DU 23 AVRIL 1905

Texte: Notes de la Semaine: Un fait Divers, *Le Bonhomme Chrysalis.* — Pessimismes Contemporains: Gambetta, Gabriel Hanotaux. — Impressions et Souvenirs: Les joies de Pâques, *André Theurist*; La gerbe de Buis, *M^{me} Alphonsine Daudet.* — Echos de Paris, *Sergines.* — Le livre du jour: Au service de l'Allemagne, *Maurice Barrès.* — Poesies, *Jean Aicard*; *M. Le Franc.* — Causeries théâtrales: *Le « Duel » Jean Thouverin.* —

Pages oubliées: Pourquoi les femmes à l'Académie, *Georges Sand*; la fente *Philippe Gille.* — L'Art de la Prose: *Rabelais, Gustave Lanson.* — Revue des Livres: *« Au service de l'Allemagne »,* par Maurice Barrès, *Adolphe Brisson.* — Les conseils de la Cousine: Une tirelire, *Cousine Yvonne.* — Mouvement Scientifique, *Henri de Parville.* — La vie artistique, *Léon Pée.* — Mal d'Autriche n'est que songe, roman, *Paul Bourget.*

Gravures: Salon de 1905: *« Chez les Humbles »* (tableau de L. Lhermite. — Le Monument de Gambetta, à Bordeaux, Portraits de Mlle Randal; le « Tourbillon de la Mort ». — A la Comédie Française: Une scène du «*Duel*», d'Henri Lavedan.

Musique: *« La Tasse »,* Poème de Jules et Pierre Barbier; musique d'Eugène d'Harcourt.

Lectures pour « La veillée »: La pièce nouvelle: *« Le Duel »,* Henri Lavedan. — Poème: Les mots, *Edmond Rostand.* — Pièces à réciter. — Comédie: *Le Commissaire est bon enfant, G. Courteline, J. Lévy.* — Les jeux de la «*Veillée*».

Abonnements:

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE: 10 fr. par an.

UNION POSTALE: 12 francs 50 par an. Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Dictionnaire Général des Sciences

THÉORIQUES ET APPLIQUÉES
Par Privat-Deschanel et Focillon

Le progrès des sciences est si rapide, les applications en sont si nombreuses et si variées que le *Dictionnaire général*, qui les expose et les embrasse toutes, doit être refondu à des époques relativement très rapprochées. C'estes ja compris la librairie GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères. Désireuse de présenter au public l'ouvrage le plus complet et le mieux informé, elle a confié la révision de son admirable dictionnaire de Privat-Deschanel et Focillon à deux professeurs du Lycée Louis-le-Grand, docteurs en sciences, MM. Jules Gay et Louis Mangin. Avec la collaboration d'un grand nombre d'autres savants, de spécialistes, de professeurs, d'ingénieurs, ces deux maîtres éminents ont entrepris et vont prochainement mener à bonne fin leur volumineux travail. Le *Dictionnaire général des sciences* entièrement refondu, aussi précis et aussi complet que possible, comprenant toutes les découvertes, les inventions, les méthodes nouvelles, se vend par livraisons à 10 centimes ou par séries à 50 centimes chacune. Les 73 premières séries sont en vente. La 73^e contient les mots: *«*Pyrrhéliomètre, Pyryle, Pyrotènes, Pyromètres, Pyrotechnie, Pythons, Quadrature, Quartz, Quaternaires, Quercus, Queue, Quinine, Quinquina...*»* et se termine à la page 2920, par le mot «*Race*» qui, à lui seul, comprend 34 colonnes. Le dictionnaire sera définitivement achevé dans quelques mois et formera un monumental ouvrage de près de 4.000 pages, illustré d'environ 3.500 gravures, d'un texte très net, irréprochable, disposé sur deux colonnes dans un ordre rigoureusement méthodique. La souscription est permanente, et le nombre des souscripteurs augmente de jour en jour. Posséder ce *Dictionnaire*, indispensable aux hommes d'étude et même aux hommes du monde, c'est avoir l'équivalent de toute une bibliothèque scientifique sous la main. **Souscription en livraisons à 10 centimes.**

La Guerre en Extrême-Orient

RUSSES ET JAPONAIS

A mesure que les événements de la Guerre Russo-Japonaise se déroulent en Extrême-Orient, l'Europe et le Monde deviennent plus attentifs. Pas un peuple, en effet, ne saurait se désintéresser de ce formidable et gigantesque conflit. Afin de bien saisir et de suivre les péripéties de ce drame sanglant, il est nécessaire d'avoir sous la main un ouvrage où les faits, leurs causes, les opérations militaires, les dispositions respectives, les marches, la tactique, le caractère des armées beligerantes soient exposés dans un style rapide et simplifié et limpide. C'est ce qu'ont pensé et réalisé MM. GARNIER FRÈRES (6, rue des Saints-Pères), auteurs au talent et à la plume de M. Henri Galli, et au concours d'artistes qualifiés, tels que Bombléd et Malespina, leur publication *La Guerre en Extrême-Orient*, ouvrage remarquablement illustré, obtient un succès qui s'accroît de jour en jour. Cet ouvrage se vend par livraisons à 10 centimes; il paraît deux livraisons chaque semaine. On peut aussi se le procurer par série à cinquante centimes. La 21^e série qui vient de paraître se termine au raid audacieux de l'escadre du Pacifique et sa rentrée à Viadivostok. Déjà les livraisons parues forment un riche et joliment illustré. L'auteur et les artistes dans les livraisons suivantes vont dépeindre les journées de Liao-Yang, le siège, la résistance et enfin la triste mais glorieuse capitulation de Port-Arthur. Nous devons nous attendre à un récit plus pathétique encore. La première campagne japonaise va finir et la deuxième va commencer. Lequel des deux vaillants adversaires aura la Mandchourie? L'histoire de la Guerre en Extrême-Orient

nous le dira un jour, puisse ce jour être prochain!

On souscrit à la *Guerre en Extrême-Orient* par A. Galli chez tous les libraires.

NOS MALADIES

LA FAIBLESSE NERVEUSE

CHEZ L'HOMME ET CHEZ LA FEMME
Impuissance-Neurasthénie-Stérilité Ataxie. — Troubles cérébraux.

MALADIES DE L'ESTOMAC

Il n'est pas de plus triste état que celui du neurasthénique. Quoique jeune encore, il est débile, sans énergie, mélancolique; la vie lui est à charge. Il mange généralement avec appétit, et pourtant la digestion ne s'effectue pas; il maigrit et s'affaiblit de plus en plus; courbaturé au réveil, est atteint de vertiges, de palpitations; souffre de son impuissance et des angoisses qui l'assailent.

A tous ces maux, viennent s'ajouter, chez la femme, les lourdeurs du bas-ventre, les maux de reins, et, avec la stérilité, la terrible menace du cancer ou des tumeurs!

Chez tous ces sujets, les organes ne fonctionnent pas, et, cependant, ni l'estomac, ni le rein, ni l'intestin, ni le foie ne semblent atteints.

Toutes les drogues ont été essayées, tous les systèmes ont échoué...

Seule, la méthode dermatopélique restitue rapidement l'énergie vitale en répandant dans l'organisme le fluide bienfaisant de ses appareils, en même temps que les substances végétales stimulent les organes débilités, et c'est là tout le secret du triomphe de la Dermatothérapie, qui a obtenu des milliers de guérisons exposées au Temple de la Santé, visible tous les jours.

La méthode facile à suivre, très peu coûteuse, est expliquée clairement au *Journal de Médecine française*, et il suffit d'écrire à M. le directeur de l'Académie Dermothérapique, 19, rue de la Pépinière, à Paris, pour recevoir aussitôt un exemplaire de ce journal, qui est adressé gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	99 05
Jouissance 1 ^{er} jan. 1905 tme	99 10
0/0 amor. Der. an. 1893. cpt	98 80
3 Jouiss. 16 janv. 1905. tme
Banque de France.....cpt	3799 ..
Action nom. jouiss. 28 déc. tme
Banque de Paris et Pays-B. cpt	1300 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan... tme	1305 ..
Crédit Foncier.....cpt	734 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan... tme	734 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1121 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars tme	1122 ..
Société générale. jouiss. avr. cpt	640 ..
Est.....cpt	985 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov... tme	992 ..
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1418 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov... tme	1420 ..
Midi.....cpt	1425 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan... tme
Nord.....cpt	1832 ..
400 fr. t. p. jouiss. jan... tme	1832 ..
Orléans.....cpt	1499 ..
500 fr. t. p. jouiss. avr... tme	1495 ..
Ouest.....cpt
500 fr. t. p. jouiss. avr... tme
Métropolit. 250 f. t. p. jouill. tme
Suez act. 500 f. t. p. jan. tme	4323 ..
— 5 ^e civile.....jan. cpt	3150 ..
Proc. Thomson-Houston. tme	819 ..
Espagne extér. 40/0 avr... tme	90 32
Russe 4 0/0 1901.....mars cpt	88 45
— 3 0/0 1893.....fév. cpt	71 75
Rio-Tinto.....nov. tme	1557 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 271 50
Chartered..... 51 25
East Rand..... 211 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kl. net comptant. — Cour. 23 75 à 24 »; mai 24 » à 24 25; mai-juin 24 » à 24 25; 4 de mai 23 75 à 24 »; juil.-août 23 50 à 23 75; 4 dern. 21 50 à 21 75. Cir.: » 750 Liq.: » 500.

Farines (Pleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 25 à » »; mai 30 50 à » »; mai-juin 30 50 à 30 75; 4 de mai 30 75 à » »; juil.-août 30 75 à 31 »; 4 dern. 29 » à 29 25. Cir.: » » » Liq.: » 300.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

Bulletin Financier

Les dispositions du marché sont plus satisfaisantes, les bas cours cotés ont amené des demandes et la reprise a été à peu près générale.

Notre 3 0/0 a passé de 99,02 à 99,10.

Les sociétés de crédit sont fermes sans changement: le Comptoir National d'Escompte à 650, le Crédit Foncier à 734, le Crédit Lyonnais à 1122, la Société générale à 642.

Par suite de l'émission à 630 fr. (soit 380 fr. à verser par action libérée de 250 fr.) de 100.000 actions nouvelles de 500 fr. de la Société Générale, dont la souscription est réservée de préférence aux anciens actionnaires à raison de 1 titre nouveau par par 4 titres anciens.

Nos chemins n'ont pas varié: le Lyon à 1420, le Nord à 1832 et l'Orléans à 1495.

Le Suez s'inscrit à 4325 et le Rio à 1557. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure reprend à 90,32, l'Italien à 105,60 le Portugais à 68,75; le Russe Consolidé cote 86,50, le 3 0/0 1891 à 72,80.

Le Turc vaut 88,92, la Banque Ottomane 604.

En Banque, la New-Kaffirs conserve toute sa fermeté à 40 fr.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

BOURGOT DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT

livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer

plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE

VENTE SUR LICITATION DE DIVERS IMMEUBLES

comprenant notamment : maisons, moulin et carderie situés à Figeac

Adjudication fixée au Vendredi Dix-neuf Mai 1905, à deux heures du soir, au Palais de Justice
à Figeac, Boulevard Labernade

En exécution de l'arrêt de jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac le vingt-un avril mil neuf cent quatre, enregistré ; 2^e d'un arrêt de la Cour d'appel d'Agen confirmant le jugement sus-énoncé, en date du vingt-trois novembre mil neuf cent quatre, enregistré.

Il sera procédé le vendredi dix-neuf mai mil neuf cent cinq, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, boulevard Labernade, par devant Monsieur MAGE, à la vente par licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant des successions des époux Félix BORIE et Marie HÉBRARD, en leur vivant minotiers demeurant à Figeac.

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur Auguste dit Maurice BORIE, minotier demeurant à Figeac.

Licitant ayant M^e LOUBET pour avoué.

D'une part, Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^{er} Monsieur Anselme dit Henri BORIE, teinturier domicilié à Figeac.

2^e Monsieur Gilbert BORIE, minotier demeurant au Port de Gagnac, commune de Gagnac ;

3^e Monsieur Jean-Baptiste Fulbert BORIE, minotier demeurant à Santiago, rue San Diego, numéro 492 (Chili) ;

4^e Monsieur Victor DUMAS, sans profession, demeurant à Santiago ;

5^e Monsieur Louis DUMAS, minotier, demeurant à Santiago, rue Bellavista, numéro 9 ;

6^e agissant comme tuteur de Mademoiselle-Alphonse et Emma DUMAS, filles mineures issues du mariage de Monsieur DUMAS avec Victorine BORIE ;

Colicitants ayant M^e FONTANGES pour leur avoué.

D'autre part, Et encore en présence de 1^{er} Monsieur Ernest LAVAISSÉ, rentier, demeurant à Figeac, allées Victor Hugo ; créanciers intervenant, ayant M^e BOUSQUET-PONTIE pour avoué.

D'autre part, 2^e Monsieur Victor DUMAS, négociant à Santiago, rue Latérale, numéro 1461, pris comme subrogé tuteur des mineurs DUMAS sus-nommés ;

3^e M. Alfred RIMBAULT, négociant à Santiago, rue Rucacua, numéro 283, pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc des dites mineurs DUMAS sus-nommées.

D'une dernière part.

DÉSIGNATION
des immeubles
A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU
CAHIER DES CHARGES

IMMEUBLES
situés sur la commune
d'Autoire

1^{er} Une vigne en assez bon état appelée « Pont de Paradis » d'une superficie de dix ares quarante centiares, désignée au plan cadastral de la commune d'Autoire sous le numéro 801 section C, joignant deux chemins, les vignes de Gustave Martin et de François Durand.

2^e Une vigne en mauvais état avec pâture au-dessus située au lieu dit « Au Terroir de la

Conque », d'une superficie de quatorze ares environ, portée au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 446 et 449 section B, joignant les vignes de Marcilhac, Méjécaze, Couzi, Clédél et Souillac.

3^e Une vigne en bon état appelé « Laumière », contenant dix-huit ares cinquante centiares, portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 393 section A, joignant deux chemins et les vignes d'Auguste Bouygues et d'Antoine Thomas.

4^e Une vigne en bon état appelée « Bournat », d'une contenance de quarante-trois ares soixante centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 413 section A, joignant un chemin et les vignes Marcilhac, Couzard, Poujade, Maillet et Bissereb.

5^e Une vigne en friche appelée « Cambou », d'une contenance d'environ quatorze ares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 491 et 492 section C, joignant les vignes de Dubois, de Claréty, de Mommeja et un chemin.

6^e Une vigne en friche située au lieu dit « Plantades et Soles », d'une contenance de quarante-neuf ares soixante centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 1316 et 1317 section D, joignant un bois de Lafon, les vignes de Lassalle et de Marty et une luzernière d'Octave Delprat.

7^e Un bois causse et friche appelé « Les Bouals », d'une contenance de trente-un ares trente-quatre centiares, porté à la matrice cadastrale de la dite commune comme faisant partie des numéros 610, 619, 620, 621, 622 et 623 de la section B.

8^e Une terre et pâture, située au lieu dit « Bel Air », portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 517, 518 et 519 section A, d'une contenance environ de quatre-vingt-deux ares, joignant deux chemins et les propriétés de Lacarrière et d'Urban Rougière.

9^e Une terre complantée en noyers appelée « Touran », contenant onze ares quatre-vingt-quatre centiares faisant partie du numéro 358 section B, du plan cadastral de la dite commune, joignant les propriétés de Lestrade, Lamothé, Rougière et Rouget.

10^e Un pré de première qualité appelé de « Mourlhon », d'une contenance d'environ trente-deux ares, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 296 P, joignant le chemin et les prés Martin, Darnis, veuve Marcenac, Vieillescaze et Riol.

11^e Un enclos situé à Autoire, comprenant 1^{er} une terre complantée en noyers d'une contenance d'environ neuf ares vingt centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 236 et 237 section A.

2^e Une petite écurie avec grange.

3^e Un patus, cours et jardin sur lequel existe une ruine d'étable couvrant une superficie d'un are soixante-deux centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 243 P, et 245 P.

4^e Une maison à laquelle on accède par un escalier extérieur donnant sur la cour.

Cette maison se compose d'une cave avec chambre au-dessus, d'une cuisine et d'une autre chambre sous lesquelles il existe une cave appartenant au sieur Rougière.

Cet enclos joint dans son ensemble la propriété Basset la propriété Couzi, les propriétés Rougière et la voie publique.

12^e Une vigne en assez bon état située au « Terroir d'Enguio », d'une contenance d'environ vingt-quatre ares portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 470 P, section C, joignant l'ancien chemin de Loubressac et les vignes de l'abbé Borie de Colomb et de Delpech.

13^e Un quart en surface d'une vigne appelée « Parégude », portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 400, 401 et 402 de la section A, d'une contenance totale de quarante-sept ares treize centiares.

IMMEUBLES
situés sur la commune de
Loubressac

14^e Un pré et terre situés au lieu dit « Bave », contenant environ seize ares cinquante centiares portés à la matrice cadastrale de la commune de Loubressac, sous les numéros 1002 et 1003 P, joignant les propriétés Marbot, Bouygues, Moulène et Pradelles.

15^e Une terre appelée « Lion ou Mailles », d'une contenance d'environ seize ares trente centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1045, joignant un ruisseau, les propriétés Bouygues, Borie et Barrés.

IMMEUBLES
situés sur la commune de
St-Laurent-les-Tours

16^e Une terre autrefois vigne située au lieu dit « Terroir de Pech de Breu », commune de St-Laurent-les-Tours, d'une contenance environ un hectare quatorze ares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 395 et 396 section C, et d'un revenu présumé de vingt-cinq francs.

Elle est confinée au levant par une bête, au midi par la vigne de M. Hereil, au couchant par celle de Mercadié et au nord par celle de Marcelin Rougière, son passage de desserte s'exerce au moyen d'un sentier à pied et à bât traversant la propriété de Joseph Aymard pour aboutir à une voie charretière distante d'environ cent mètres.

Cet immeuble est complètement abandonné et inculte, sa partie inférieure pourrait faire une bonne terre à blé, la partie supérieure est en friche ; il n'y existe plus aucun cep de vigne.

IMMEUBLES
situés sur la commune de
Figeac

§ I^{er}. — Immeubles sis rue d'Anjou comprenant :

I. — Une maison située à Figeac rue d'Anjou se composant 1^{er} d'un rez-de-chaussée occupé par une boulangerie ; 2^e d'un entre-sol servant de grenier recouvrant le passage commun à divers propriétaires conduisant au pâté de constructions connus sous le nom de « Gache d'Anjou » ; 3^e d'un premier étage comprenant quatre pièces ; 4^e d'un galetas au-dessus.

Cette maison confronte dans son ensemble d'un côté à la rue d'Anjou, d'autre côté à propriété La-

combe, d'autre côté à escalier commun à Masmayou, Grès, Destip et autres et d'autre côté à propriété de M. Vaysse.

Elle est désignée sous le numéro 581 section G, du plan cadastral de la commune de Figeac.

II. — Une étable comprenant rez-de-chaussée, entre-sol au dessus, faisant partie de la maison dont le surplus appartient à M. Masmayou désignée sous le numéro 582 section G, la dite étable séparée de la maison ci-dessus par une petite cour et escalier commun.

III. — Une autre maison desservie du côté de la rue d'Anjou par deux couloirs séparés entre eux par deux cours et encore par l'im-passe Balhazar comprenant une étable séparée de la dite maison et la cour sur laquelle divers voisins peuvent avoir quelques servitudes.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 578 et confronte du midi avec ruelle Balhazar et maison Bru, au couchant avec propriétés Rouzet et Delpech et au nord avec divers.

§ II. — Immeubles sis Faubourg Saint-Martin, consistant en moulin et dépendances :

I. — Un corps de bâtiment situé en la ville de Figeac porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le n^o 1348 de la section B situé au lieu dit Faubourg Saint-Martin et joignant d'une part la route nationale n^o 122 et d'autre part un chemin public.

Ce bâtiment présente un seul étage du côté de la route et deux étages du côté du chemin qui se trouve en contre-bas.

Il se compose au rez-de-chaussée, d'une cave dans l'angle, d'une écurie pouvant contenir trois chevaux, avec porte simple, d'une cuisine avec escalier aboutissant à l'étage supérieur et d'une pièce pouvant servir de magasin ou de débarras, au premier étage il existe huit pièces, le tout est surmonté d'un galetas et recouvert en tuiles, la construction de cet immeuble est en maçonnerie ordinaire et recrépis, sa longueur est de vingt-sept mètres environ, sa profondeur de huit mètres environ.

II. — Un terrain à usage de jardin et dont une partie est plantée en vigne sis aussi en la ville de Figeac Faubourg Saint-Martin, en face et à côté de la maison dont il vient d'être parlé dont il est séparé par un chemin public.

Ce terrain d'une surface de dix ares quarante centiares, est compris au plan cadastral de la commune de Figeac sous le n^o 1349 section B.

Dans la partie ouest, c'est-à-dire à proximité des bâtiments ci-après, sont élevés de légères constructions à usage de poulailler et de communs.

Ce terrain est confiné au midi par la route nationale qu'elle borde sur une longueur de douze mètres environ et par un chemin public, au couchant par la maison ci-après, au nord par la rivière « Le Célé » et au levant par la propriété de M. Carbonel.

III. — Un corps de bâtiment comprenant trois parties distinctes maison, moulin et carderie.

A) Une maison bâtie, partie en pierres et partie en pan de bois couverte en tuiles cannelées et composée d'un rez-de-chaussée comprenant une étable à porcs, d'un premier étage auquel on accède par un escalier extérieur et comprenant deux petites pièces avec galetas au-dessus.

B) Un moulin farinier établi sur la rivière « Le Célé » et mû à l'aide d'un rouet ou cuve, composé de rez-de-chaussée dans lequel sont installés les meules et blutoirs, d'un premier étage où se trouvent les magasins, d'un second étage où sont les auges ou trieurs.

Ce bâtiment est en maçonnerie ordinaire recrépis ; le second étage est de construction récente.

L'usine comprend trois paires de meules deux blutoirs, vannes, prises d'eau, barrage et déversoir, plus tous les agrès.

C) et une construction d'édification récente composée d'un hangar au rez-de-chaussée et d'un vaste hall au premier étage où est actuellement installée une carderie ; on y accède par un escalier extérieur garni d'une rampe en fer.

Ces trois édifices contigus sont implantés sur un terrain portant le n^o 1347 du plan cadastral lequel est d'une surface de trois ares cinquante centiares et englobe en outre un lopin de jardin formant presque l'île entre le « Célé » et le canal de fuite du moulin.

Le tout est confiné au levant par le jardin ci-dessus, au midi par un chemin public, au couchant et au nord par la rivière.

IV. — et un hangar situé en face des bâtiments ci-dessus tout contre le talus de la Route Nationale et la propriété n^o 1371 du cadastre.

Entre la maison article premier et ce hangar il existe un aqueduc sous la Route Nationale conduisant les eaux supérieures à la rivière en traversant le jardin n^o 1349 du plan cadastral.

Les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes d'Autoire, Saint-Laurent-les-Tours et Loubressac, canton de St-Céré et sur la commune de Figeac canton et arrondissement du dit département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges clauses et conditions de la vente, dressé par M^e LOUBET avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac le trois mars mil neuf cent cinq où chacun peut en prendre connaissance.

ENTRÉE
en jouissance

En vertu d'une clause insérée au dit cahier des charges, les acquéreurs pourront se mettre en possession des immeubles vendus à partir du jour de leur adjudication définitive sauf pour les immeubles situés à Figeac Faubourg Saint-Martin, desquels les acquéreurs ne pourront entrer en jouissance qu'à partir du premier octobre, mil neuf cent cinq.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Lotissement
ET
Mises à prix

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en vingt lots composés de la manière suivante et sur les mises à prix fixées par le jugement du vingt-un avril mil neuf cent quatre sus-énoncé, savoir :

Premier lot
Le premier lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro un.
La mise à prix de ce lot sera de soixante francs, ci 60 f.

Deuxième lot
Le deuxième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro deux.
La mise à prix de ce lot sera de quarante francs, ci 40 f.

Troisième lot
Le troisième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro trois.
La mise à prix de ce lot sera de deux cent cinquante francs, ci 250 f.

Quatrième lot
Le quatrième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro quatre.
La mise à prix de ce lot sera de huit cents francs, ci 800 f.

Cinquième lot
Le cinquième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro cinq.
La mise à prix de ce lot sera de cinquante francs, ci 50 f.

Sixième lot
Le sixième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro six.
La mise à prix de ce lot sera de cent cinquante francs, ci 150 f.

Septième lot
Le septième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro sept.
La mise à prix de ce lot sera de quarante francs, ci 40 f.

Huitième lot
Le huitième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous le numéro huit.
La mise à prix de ce lot sera de soixante francs, ci 60 f.

Neuvième lot
Le neuvième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro neuf.
La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci 100 f.

Dixième lot
Le dixième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro dix.
La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci 1000 f.

Onzième lot
Le onzième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous le numéro onze.
La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, ci 500 f.

Douzième lot
Le douzième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro douze.
La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci 100 f.

Treizième lot
Le treizième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro treize.
La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci 100 f.

Quatorzième lot
Le quatorzième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous le numéro quatorze.
La mise à prix de ce lot sera de cent cinquante francs, ci 150 f.

Quinzième lot
Le quinzième lot comprendra l'immeuble porté à la désignation qui précède sous le numéro quinze.
La mise à prix de ce lot sera de cent cinquante francs, ci 150 f.

Seizième lot
Le dix-septième lot comprendra les immeubles et dépendances situés à Figeac rue d'Anjou.
La mise à prix de ce lot sera de quatre mille cinq cents francs, ci 4500 f.

Premier lot
Le premier lot comprendra une bande de terrain à démembrer du numéro 1349 du plan à l'aspect du Levant de la route nationale au Célé.
La ligne divisoire sera formée par une droite allant de la fourche du chemin avec la route d'une part, à un très gros saule sur la rive du Célé, (voir le plan annexé au cahier des charges), d'autre part.
La mise à prix de ce lot sera de deux mille cinq cents francs, ci 2500 f.

Deuxième lot
Le deuxième lot comprendra la grande maison Avenue Victor Hugo avec le surplus du jardin en face jusqu'à l'aqueduc. (Voir le plan annexé au cahier des charges).
La mise à prix de ce lot sera de cinq mille cinq cents francs, ci 5500 f.

Troisième lot
Le troisième lot comprendra tout ce qui se trouve à gauche de l'aqueduc soit le hangar, les patus et poulailler, la maison du moulin, le moulin, la carderie et le jardin en aval du moulin.
La mise à prix de ce lot sera de quatorze mille francs, ci 14000 f.

Il est déclaré à tous ceux desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès verbal d'adjudication.
Pour extrait certifié véritable.
Figeac, le dix-neuf avril mil neuf cent-cinq.

J. LOUBET
Avoué

Pour tous renseignements s'adresser à M^e LOUBET, avoué poursuivant demeurant à Figeac, boulevard Labernade, qui comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.